

REPORTERS WITHOUT BORDERS

FOR FREEDOM OF INFORMATION

**Conseil des droits de l'homme
Examen Périodique Universel 2018
31e session - octobre-novembre 2018**

Mars 2018

CONTRIBUTION DE REPORTERS SANS FRONTIÈRES (RSF) SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE AU MEXIQUE

1. Reporters sans frontières (RSF) est une organisation internationale indépendante basée à Paris, disposant d'un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies, de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe. Créée il y a plus de 30 ans, l'association, dont le siège est à Paris, appuie son action sur 12 bureaux régionaux et un réseau de correspondants dans 130 pays. En 2015, le bureau régional de RSF pour l'Amérique latine a ouvert à Rio, au Brésil.

Sécurité des journalistes : menaces, assassinats et disparitions

2. Bien qu'il ne soit pas le théâtre d'un conflit armé, le Mexique est l'un des pays les plus dangereux au monde pour les journalistes. L'élection d'Enrique Peña Nieto à la tête du Mexique en 2012 n'a en rien changé la situation de la liberté d'information dans le pays, qui continue de s'enfoncer dans la spirale infernale de violence.

3. Le Mexique est gangrené par la corruption et le crime organisé, et confirme année après année son statut de pays le plus dangereux des Amériques pour les journalistes. Les violences contre la presse y sont quotidiennes.

4. Entre janvier 2000 et fin février 2018, Reporters sans frontières (RSF) a comptabilisé **111** cas de journalistes assassinés au Mexique, en lien direct ou probable avec l'exercice de leur profession. Pour la seule année 2017, pas moins de **11** journalistes ont été assassinés dans le pays.

5. Depuis 2000, au moins 22 journalistes ont disparu au Mexique, selon les chiffres de la Commission nationale des droits de l'Homme mexicaine (CNDH)

6. Les motivations qui poussent des agresseurs à menacer ou à attenter à l'intégrité physique des journalistes sont principalement liées à l'exercice du journalisme d'investigation, en particulier lorsque sont traités des sujets relatifs à :

- les affaires de corruption, irrégularités fiscales etc

REPORTERS WITHOUT BORDERS

FOR FREEDOM OF INFORMATION

- les possibles accointances entre des hommes politiques/autorités publiques et des groupes armés illégaux, en particulier les cartels et les bandes délinquantes criminelles
- l'ordre public et à la description du/des conflit(s) armé(s)

7. Les principaux responsables de ces agressions et menaces sont les représentants des forces de l'ordre et les hommes politiques, les cartels et les bandes délinquantes criminelles.

Défaillances du Mécanisme national de Protection à protéger les journalistes

8. Créé en 2012 à la suite de la hausse des cas d'agression de journalistes à travers le pays, le mécanisme fédéral de protection des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes n'a toujours pas fait ses preuves et souffre d'un manque de confiance de la part des journalistes.

9. Les solutions apportées aux victimes sont soit trop tardives soit inadaptées aux besoins. La rotation fréquente du personnel du Mécanisme, quel que soit le niveau hiérarchique, complique encore plus la prise en charge des victimes.

10. Le mécanisme manque cruellement de réactivité et de souplesse pour répondre efficacement aux plaintes qui lui parviennent. RSF observe:

- Des délais trop importants entre la demande et la mise en place des plans de sécurité
- Des personnels mal formés
- Que les escortes sont sous-traitées à des entreprises privées (anciens militaires, ex-marins), sont souvent mêlées à des affaires de narcotrafic.
- Que les familles de journalistes disparus ou tués font parfois l'objet de menaces, et ne parviennent pas à obtenir l'aide du mécanisme.

Impunité des violences contre les journalistes/inefficacité de la FEADLE

11. Créée en 2006, la FEADLE (le parquet spécial pour la surveillance des délits commis contre la liberté d'expression) manque de personnel, de ressources financières et ne parvient pas à traiter efficacement et rapidement les plaintes qui lui parviennent.

12. Lorsque les dossiers sont enfin constitués et arrivent au tribunal, ils sont trop souvent rejetés par le juge, au prétexte de dossiers trop légers et insuffisamment argumentés par la FEADLE, notamment.

13. Selon les chiffres officiels de la FEADLE, de janvier 2010 à mars 2017, **99,85 %** des cas traités par la FEADLE sont restés impunis.

14. La FEADLE a le pouvoir, et non l'obligation, de se saisir de cas traités par la justice locale (dit pouvoir d'attraction), mais ne l'exerce quasiment jamais. La majorité des délits commis contre les

REPORTERS WITHOUT BORDERS

FOR FREEDOM OF INFORMATION

journalistes, pour lesquels il est également possible d'être poursuivi au niveau fédéral, sont traités directement au niveau local, et comme ils sont la plupart du temps perpétrés par des agents de l'État, les cas d'impunité sont légion.

15. Les innombrables cas de complicité entre agents corrompus de la police et de la justice, particulièrement visibles au niveau local, alimentent un cercle vicieux de l'impunité. Ainsi, les enquêteurs sont directement liés aux agents de police - principaux agresseurs des journalistes - et proches du pouvoir politique, lui-même proche du pouvoir judiciaire.

Le phénomène de l'exil forcé, de plus en plus préoccupant

16. Dans la plupart des cas d'agressions, les journalistes victimes de menaces sont contraints de quitter leur lieu de vie et de travail pour pouvoir préserver leur intégrité physique et/ou bénéficier du Mécanisme de Protection.

17. Pour la seule année 2017, RSF a accompagné 13 cas de journalistes mexicains ciblés par des menaces, dans des États parmi les plus violents du pays (Guerrero, Sinaloa, Tamaulipas, Quintana Roo, Basse-Californie et Michoacán), et qui ont décidé de quitter leurs villes d'origine, dont plusieurs avec leurs familles, pour des raisons de sécurité. La plupart d'entre eux ont bénéficié de l'aide en urgence du Mécanisme fédéral de protection des journalistes, et ont trouvé refuge dans la capitale Mexico.

Recommandations

18. RSF recommande au gouvernement mexicain pour lutter contre l'exil forcé

- L'élaboration d'un véritable diagnostic national puis la mise en place d'une politique publique globale claire d'accompagnement des victimes, dont les journalistes, déjà identifiées, assortie d'un plan de prévention.
- La mise en place, à travers une meilleure coordination entre le mécanisme de protection national, la Commission Exécutive pour l'Assistance aux Victimes (CEAV) et la FEADLE, de mesures spéciales d'attention à ces victimes, prévoyant un accompagnement intégral: aide psychologique et financière, plan de retour à l'emploi etc.
- Une meilleure prise en charge des spécificités individuelles des victimes, dont les journalistes, par la CEAV, et le maintien en 2018 de son fonds spécial d'aide aux journalistes, créé en juin 2017 (10 000 000 pesos, soit environ 446.000 euros), assorti qu'une plus grande transparence sur l'utilisation de ces fonds.

REPORTERS WITHOUT BORDERS

FOR FREEDOM OF INFORMATION

19. RSF recommande plus spécifiquement à la Segob (Ministère de l'Intérieur), en charge de la gestion du mécanisme fédéral de protection des journalistes

- Améliorer la coordination et la collaboration entre le Mécanisme et la CEAV afin de fournir une prise en charge globale des victimes, incluant des mesures effectives de protection et un accompagnement psycho-social.
- Améliorer le délai de traitement des cas reçus, par l'élaboration d'un plan spécifique d'action immédiate pour les cas les plus urgents
- Assurer un suivi et une évaluation permanente des mesures de protection octroyées, afin d'améliorer les éventuelles failles dans les dispositifs, et améliorer les délais de traitement
- Fournir aux journalistes des informations plus précises et détaillées sur la portée et les limites des mesures de protection (fonctionnement des mécanismes d'alerte rapide, surveillance par la police sur le terrain etc.).

12. A la FEADLE

- Mettre en place un nouveau protocole d'investigation des crimes commis contre les journalistes, prenant en compte l'ensemble des types de violations dont les journalistes sont régulièrement victimes.
- Communiquer publiquement sur le suivi des cas, en incluant un maximum de détails sur les types d'agressions constatées, le profil des victimes, etc.
- Installer des antennes locales de la FEADLE dans les États les plus dangereux pour la profession. Ces délégations devront travailler en lien avec les services des ministères publics locaux spécialisés sur les questions de liberté d'expression.
- Augmenter les ressources humaines et financières du parquet spécial pour lui permettre de mener plus rapidement ses enquêtes et de prononcer des condamnations contre les auteurs matériels et intellectuels des crimes observés.
- Veiller à ce que les enquêteurs de la FEADLE soient formés dans les domaines de la liberté d'expression, du genre et des Droits de l'homme.
- Permettre aux victimes, leurs représentants légaux et leurs proches d'accéder aux dossiers d'investigation, afin de permettre leur recherche de la vérité et de la justice.
- Que la FEADLE exerce effectivement son pouvoir, conformément à l'Article 21 du Code Pénal, pour faire remonter les affaires du niveau local vers le fédéral.

13. A la CNDH

- Être plus transparente sur ses actions et fournir plus de données publiques sur ses activités.
- Traiter plus rapidement les cas les plus graves, et s'occuper de ceux que les commissions locales n'ont pas pris en compte/traités.
- Améliorer la mise en oeuvre des mesures préventives de protection pour les familles de victimes ainsi que lors des manifestations publiques de soutien aux journalistes menacés ou assassinés.

REPORTERS WITHOUT BORDERS

FOR FREEDOM OF INFORMATION

- Construire un plan de réparation des dommages, en commun accord avec les victimes et leurs représentants, et assurer un suivi des recommandations, en communiquant publiquement lorsque des autorités locales empêchent leur mise en place.

Contacts Reporters sans frontières (RSF)

- Emmanuel Colombié
Directeur Amérique latine
Tél: +55 21 9 7368 8558
Email: ameriques@rsf.org
- Balbina Flores Martinez
Représentante au Mexique
Tél: +52 (55) 53415836.
Email: bflores@rsf.org
- Sophie Busson
Responsable du plaidoyer institutionnel
Tél: +33 1 4483 6055
Email: sbusson@rsf.org